

Initiatives ministérielles

bien nos besoins et sait s'adapter rapidement aux changements.

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, je tiens à dire au sujet de l'amendement présenté par mon collègue d'Okanagan—Shuswap que nous appuyons aussi cette motion. Selon moi, cette motion vise à établir, sur le plan de la forme, ce que le gouvernement voudrait accomplir en inscrivant les mots *réception* et *sortie* dans le projet de loi, ce qui entraîne la nécessité d'un très grand nombre de définitions. La partie des définitions est donc très complexe.

Soyons réalistes. Finalement, nous aimerions mieux que le gouvernement arrive à ses fins au sujet de l'exemption consentie aux revendeurs par un autre moyen, plutôt que de le faire essentiellement par le biais des définitions.

Le processus aurait ainsi été beaucoup plus ouvert et transparent. La question des revendeurs aurait tout aussi bien pu être réglée au moyen des exemptions, plutôt que dans les définitions, car cette dernière méthode exige la définition d'un grand nombre de termes comme «information», «appareil de transmission exclu» et «installation de transmission», sans oublier la définition de «point d'arrivée du réseau».

L'amendement présenté par le député néo-démocrate est logique et il mérite d'être appuyé.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de. . . Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je sais que la session achève et que vous êtes d'Edmonton. Me donnez-vous là l'occasion de confirmer le nom de ma circonscription? C'est Port Moody—Coquitlam.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que c'est Port Moody—Coquitlam. J'étais simplement surpris de voir le député. Je regrette de ne pas l'avoir reconnu, parce que je connais très bien sa circonscription.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aurais dû le savoir. On m'a dit qu'au football, il ne fallait jamais se frotter à Steve Paproski, député d'Edmonton, parce qu'il réussissait toujours à arrêter le ballon.

Nous discutons d'un amendement intéressant, qui porte sur le câblage intérieur et extérieur. Je veux le placer dans son contexte avant de le commenter brièvement.

J'ai déjà été porte-parole du NPD pour les questions de communications. C'est maintenant le député d'Okanagan—Shuswap qui exécute efficacement ce travail. Son amendement porte, en réalité, sur la question du câblage intérieur et extérieur.

• (1610)

Je pense que le CRTC va rendre une décision demain. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est l'organisme qui régit la radiodiffusion, qui fixe certains tarifs de câblodistribution, pas tous, qui fixe les tarifs téléphoniques et les tarifs de télédiffusion qui sont très importants pour les Canadiens ordinaires étant donné que ce sont eux qui paient.

La décision qui va être rendue demain va vraisemblablement donner lieu à des disputes à savoir qui exactement va avoir accès à ces nouvelles formes de communications. Selon les nouvelles technologies, certains auront droit à la transmission par satellite, que l'on appelle communément le satellite de la *Guerre des étoiles*, ou pourront installer, sur leur téléviseur, une boîte leur permettant d'avoir accès à la télévision interactive. Nous entrons dans une nouvelle ère de la télévision. Il sera désormais possible, entre autres, de faire ses provisions ou de commander une pizza au moyen de la télévision.

Selon les sondages, les Canadiens sont prêts à payer plus pour leurs divertissements à la maison. Et quand je dis «payer», Dieu sait combien ils paient déjà!

C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention de la Chambre tout d'abord sur la question très importante de savoir qui devrait contrôler tout le câblage nécessaire. Est-ce que ce sera les compagnies de câblodistribution actuelles, comme celle de M. Rogers, le grand ami du gouvernement actuel, Unitel, ou bien les compagnies de téléphone, qui sont probablement les seules qui pourraient leur livrer concurrence grâce aux lignes téléphoniques déjà installées dans les maisons? Nous avons des lignes de câblodistribution et des lignes téléphoniques. Il s'agit de savoir s'il serait préférable de n'avoir qu'une ligne au lieu de deux.

Il ne faut pas oublier que le Canada possède l'un des réseaux de télécommunications les plus avancés au monde. Nous étions et sommes toujours, je l'espère, les chefs de file mondiaux dans le domaine des communications. Nous devons conserver cette position. Et plus particulièrement, il faut que tout le monde reste branché, relié à cette technologie.